

Réglement du tournoi du RTC Nimy

Du 23 octobre au 2 novembre 2025.

1. Le tournoi se déroule sous le patronage et selon les règles de l'A.F.T.

2. Les matchs auront lieu sur 3 terrains en bétons.

Si le juge-arbitre l'estime nécessaire, des rencontres pourront avoir lieu dans des installations extérieures au club.

Les rencontres se disputeront en 2 sets gagnants .

3. Les inscriptions se font sur le site www.aftnet.be et seront définitivement clôturées le mardi 21 octobre à 20h.

Le tirage au sort aura lieu le mercredi 22 octobre.

4. Le droit d'inscription doit être acquitté avant le 1er match.

Il est fixé à 15 euros (paiement en ligne).

5. Toute inscription est définitive. Le droit d'inscription reste dû, même si le joueur ne se présente pas au tournoi.

6. Le juge-arbitre se réserve le droit de limiter les inscriptions et de supprimer une catégorie qui ne réunirait pas assez de participants. Il se réserve également le droit de refuser une inscription sans devoir justifier sa décision.

7. Tout joueur doit se munir de 4 balles en bon état et être présent 15 minutes avant l'heure.

Chaque joueur devra être présent à l'appel de son match sous peine de scratch.

9. Chaque joueur devra prendre connaissance de son horaire et le confirmer via le site internet www.aftnet.be

Tout horaire établi ne sera plus modifié.

10. Les joueurs peuvent être amenés à disputer plus d'un match par jour selon les disponibilités.

11. Les joueurs doivent être libre le jour des finales dès 9h et avoir des disponibilités les 2 derniers jours et également obligation d'être disponible minimum 1 jour le premier week end du tournoi.

12. La remise des prix aura lieu le dimanche 2 novembre au terme de la dernière finale.

13. Le juge arbitre tranchera sans appel tous les cas non prévus au présent règlement et prendra toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

14. Le comité organisateur se réserve le droit de refuser une inscription .

Juge arbitre : Williaume delphine